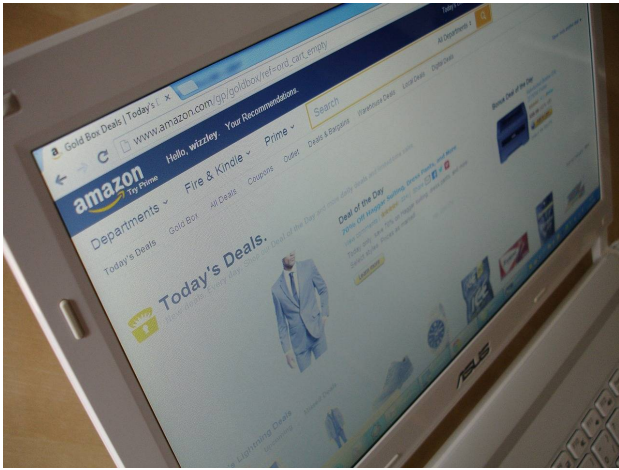


# 96 % des consommateurs sont influencés par l'e-réputation des marques | Le Net Expert Informatique



96 % des consommateurs sont influencés par l'e-réputation des marques

**Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à s'informer sur l'image des marques avant de procéder à un achat.**

C'est une étude qui confirme ce que l'on pressentait. Les avis de consommateurs ont un impact réel sur l'acte d'achat : 80 % des consommateurs se renseignent en ligne avant de procéder à un achat. Et 96 % des internautes reconnaissent être influencés par l'e-réputation de la marque ! Selon une étude réalisée par l'IFOP pour le compte de l'agence Réputation VIP, les consommateurs sont désormais très nombreux à consulter les blogs et les forums de discussion. 85 % affirment qu'un avis négatif peut les dissuader d'acheter un produit.

Cette tendance à veiller sur la réputation d'une marque ou d'un produit est même en passe de devenir un sport national puisque « 58 % consultent Internet pour se faire une idée sur l'image d'une marque ou d'un magasin sans intention d'achat ».

#### **Facebook et Twitter à la traîne**

Trois types de contenus éditoriaux sont particulièrement prisés par les e-consommateurs : les forums (47 %), les blogs (17 %) et les réseaux sociaux (12 %). Facebook et Twitter ne semblent donc pas avoir l'influence qu'on leur prête habituellement. Ces chiffres soulignent par ailleurs la vitalité des forums de discussion que l'on croyait délaissés par les internautes.

Plus généralement, cette étude souligne l'incontournable rôle du e-commerce : 96 % des consommateurs déclarent avoir réalisé au moins un achat en ligne dans les douze derniers mois.

Méthodologie : Sondage IFOP pour Reputation VIP. Réalisé sur Internet, du 2 au 3 décembre 2014 auprès d'un échantillon de 1003 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Méthode des quotas (sexe, âge, profession).

---

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

---

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :

<http://www.archimag.com/vie-numerique/2015/04/24/96-consommateurs-influenc%C3%A9s-e-r%C3%A9putation-marques>

Par Bruno Texier